

Modifications statutaires

Anderlaine

ANDERLAINE

82 RUE DE LA PETITE EAU
73290 LA MOTTE SERVOLEX MTP
SAS au capital de 1 000 €
SS : 103 Chemin de La Bouvette - 73800 CRUET
832 401 418 RCS CHAMBERY

Suivant décisions en date du 23/10/2024, l'objet social est étendu aux activités d'achat de pièces détachées neuves et d'occasion, d'achat et vente d'engins et de matériel de travaux publics, et de location de véhicules industriels de transport et de véhicules de type utilitaire. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Le Président

444531900

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE D'ALBERTVILLE

Avis d'Enquête Publique

Projet de classement au titre de site patrimonial remarquable d'une partie de son territoire

Le préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2025, une enquête publique sera ouverte du jeudi 20 février 2025 au lundi 24 mars 2025 midi, à la mairie d'Albertville, sur le projet de classement d'une partie de son territoire au titre de site patrimonial remarquable (SPR). Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie d'Albertville du jeudi 20 février 2025 au lundi 24 mars 2025 midi, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception du lundi 24 mars 2025 où le dossier pourra être consulté jusqu'à midi (12h00), et le vendredi de 8h30 à 17h00. Le public pourra consigner ses observations sur le projet sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Albertville ou les adresser à l'attention du commissaire-enquêteur par écrit à la Mairie d'Albertville, 12 cours de l'Hôtel de ville, 73200 Albertville, ou par courriel à l'adresse enquete.spr@albertville.fr

Les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declarat-d-utilite-publique/2025> ainsi que sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.albertville.fr>
Des postes informatiques sont tenus à la disposition du public pour prendre connaissance du dossier en version dématérialisée à la Cyber-Base du centre socioculturel, à la Villa Aubry, et la maison de quartier de Champ de Mars, aux jours et horaires d'ouverture habituels, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Pour toute information complémentaire sur le projet, les personnes intéressées envoyer un e-mail à urbanisme@albertville.fr ou avec Mme ANDRY à l'UDAP au 07.65.17.53.19 ou par mail aude.andry@culture.gouv.fr

M. Yann DZDAK désigné en qualité de commissaire - enquêteur, siégera en personne à la mairie d'Albertville, le jeudi 20 février 2025 de 9h à 12h, le mercredi 5 mars 2025 de 14h à 17h et le lundi 24 mars 2025 de 9h00 à 12h00.
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur devra rendre son rapport et ses conclusions motivées sur le projet de classement dans le délai d'un mois.
Une copie de son rapport et des conclusions motivées sera déposée à la mairie d'Albertville, à la DRAC, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Albertville.

445164000

Marchés publics
Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
Votre contact : Navia TRUCHOT 06 97 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com



GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Avis d'Enquête Publique

Projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex CALB)

Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération informe le public que par arrêté n°2025-03 en date du 14 janvier 2025 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Lac (territoire de l'ex-CALB -17 communes).

Le projet de modification n°2 doit permettre les principales évolutions suivantes des différentes pièces du PLUi:

- **Modifications d'Aménagement et de Programmation (OAP) :** Modifications d'OAP existantes, création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation...

- **Règlement écrit:** Apporter des ajustements de façon à faciliter l'application des règles, faire évoluer les règles, harmoniser des règles, supprimer des règles, ajouter des règles, corriger des erreurs matérielles...

- **Règlement graphique:** Évolutions en lien avec les modifications des OAP, évolution des emplacements réservés, évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages, évolution de l'identification des changements de destination, évolution des PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global), évolution des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités), évolution de l'identification d'élément patrimonial, évolutions de mise en forme...

Durée de l'enquête

Du 17 février 2025 à 8h30 au 28 mars 2025 à 12h00 précises.

Le commissaire enquêteur Par décision N° E24000201 /38 du 20 novembre 2024, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

- Monsieur Patrick PENDOLA en qualité de commissaire enquêteur,

- Madame Violette RAGUE en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier de modification n°2 du PLUi comprend une notice explicative valant additif au rapport de présentation, les pièces modifiées des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des règlements écrits et graphiques, l'évaluation environnementale du projet, les avis recueillis ainsi que les actes administratifs réglementaires listés dans l'arrêté relatif au dossier.

Ce projet de modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale, détaillée dans un rapport dédié. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) a fait part de son avis (n°2024-ARA-AUPP-1497 délibéré le 07/01/2025), qui sera joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis déjà reçus des personnes publiques associées et des commissions saisies (CDPENAF et CDNPS).

L'ensemble de ces pièces seront accompagnées d'un registre d'enquête publique au format papier.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains,

- dans les mairies des communes d'Aix-les-Bains (Service Urbanisme au 9 avenue Victoria), du Bourget-du-Lac, de Brison-Saint-Innocent, de La Chapelle du Mont du Chat, de Drumettaz-Clarafond, de Grésy-sur-Aix, de Le Montcel, de Moux, de Pugny-Chatenod, de Saint-Offenge, de Tresserve et de Trevignin.

Le dossier de modification n°2 du PLUi Grand Lac étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public au siège de Grand Lac et dans les mairies qui accueillent une permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5895> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>.

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) soumis à enquête publique peuvent être, pendant la durée d'enquête : consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;

adressées par courrier postal à l'adresse suivante: Grand Lac - Modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB), Commissaire enquêteur - 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex ;

adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée enquete-publique-5895@registre-dematerialise.fr

exclusivement du 17 février 2025 à 8h30 au 28 mars 2025 à 12h00 précises,

consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié

<https://www.registre-dematerialise.fr/5895>

exclusivement du 17 février 2025 à 8h30 au 28 mars 2025 à 12h00 précises.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public au siège de Grand Lac et dans les mairies qui accueillent une permanence du

commissaire enquêteur.

Toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, seront effectués dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 25 Méga-octets pour les mails et 50 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électronique) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5895> et visible par tous.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Communauté d'Agglomération Grand Lac	Lundi 17/02/2025	9h à 12h
1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS	Vendredi 28/03/25	9h à 12h
Mairie d'Aix-les-Bains Service Urbanisme 9 avenue Victoria 73100 AIX-LES-BAINS	Mercredi 19/02/25	14h à 16h
	Vendredi 21/03/25	9h30 à 11h30
Mairie de Drumettaz Clarafond 102 route du Chef-lieu 7 3 4 2 0 DRUMETTAZ-CLARAFOND	Lundi 24/03/25	16h30 à 18h
Mairie de Grésy-sur-Aix 1 place de la Mairie 73100 GRESY-SUR-AIX	Vendredi 14/03/25	16h à 19h
	Mardi 25/03/25	9h à 12h
Mairie de La Chapelle du Mont du Chat 192 rue du Solan, Chef Lieu 73370 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Jedi 27/03/25	16h à 18h
Mairie du Bourget du Lac 7 rue des écoles 73370 LE BOURGET DU LAC	Vendredi 14/03/25	9h à 12h
	Mardi 25/03/25	14h à 17h
Mairie de Pugny-Chatenod 70, place de la Mairie 73100 PUGNY-CHATENOD	Lundi 10/03/25	16h30 à 19h
Mairie de Saint-Offenge 25 route Sainte-Euphémie 73100 SAINT-OFFENGE	Vendredi 21/03/25	16h30 à 18h30

Clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au titre de l'enquête, le projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au siège de Grand Lac et dans toutes les mairies des communes du PLUi Grand Lac (ex-CALB) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac.

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes du PLUi. Il fera l'objet d'une parution, minimum quinze jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux.

Grand Lac est responsable juridiquement du projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Planification de Grand Lac.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

444692900

Plan local d'urbanisme



MAIRIE DE TIGNES

Modifications simplifiée n°1 PLU

Monsieur le Maire informe le public que, par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2024, a été approuvée La Modification simplifiée n°1 du PLU, suite à la mise à disposition du dossier au public.

444504700